

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08/10/2019

Le 08 Octobre 2019 à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 04 octobre 2019 s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Pierre SANCHEZ, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs et Mesdames, AZEMA, CODINE, ESTEBE, LASPALLES, MERCADAL, PRETER, PUZIN, ROMANELLO, SENTOURE, VILLALBA, WALKER

Procurations : Mme MORISSET à M. CODINE

Absents excusés : M. CAUMONT, Mme LAFLEURANCE, Mme FERNANDEZ, M. SABO, M. GARCIA

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme PUZIN SOPHIE

Monsieur Le Maire propose de voter le dernier compte rendu : vote à la majorité

1/ Géomètre giratoire

M. ROMANELLO expose au Conseil Municipal qu'avant de pouvoir effectuer les travaux du giratoire sur la RN224, il est indispensable de procéder au bornage du terrain.

Deux entreprises de géomètre ont été sollicitées pour un devis :

- URBACTIS : 2136€ TTC
- PRIMAEL NOUAILLES : 1140€ TTC

Vue la différence de tarif, M. ROMANELLO a contacté la société PRIMAEL NOUAILLES afin de savoir si le tarif comprenait bien la prestation demandée.

Ayant le même degré de prestations, la société PRIMAEL NOUAILLES est la moins disante.

Il est proposé à l'assemblée de retenir l'entreprise PRIMAEL NOUAILLES pour un montant de 1140€TTC afin de procéder au bornage du terrain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de la société PRIMAEL NOUAILLES pour un montant de 1140€ TTC
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette prestation.

2/ Illuminations de Noël

M. ROMANELLO expose au Conseil Municipal qu'il a contacté la société d'illuminations de Noël 2JS CONCEPT afin d'établir un devis.

La société a proposé un devis à 3768€ TTC.

D'autres prestations ont été proposées :

- Un père Noël : 990€ HT
- Un cadeau : 990€ HT
- Une boîte aux lettres : 560€ HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre d'illuminations pour un montant de 3768€ TTC
- De ne pas retenir d'autres prestations
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette prestation.

3/ Achat d'un camion benne

CONSIDERANT le besoin d'un véhicule supplémentaire pour l'usage du service technique ;

M. AZEMA propose au Conseil Municipal de retenir une proposition en présentation de deux devis :

- AVENIR NEGOCE : 8400€ TTC
- BEAUTY CAR : 6500€ TTC

CONSIDERANT l'offre de la société BEAUTY CAR, de céder un véhicule IVECO modèle 35C9 Benne, immatriculé CT 126 VA pour un montant de 6 500 €, le véhicule étant de 2001 n'est plus soumis à la TVA ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de la société BEAUTY CAR pour un montant de 6500€ TTC,
- De solliciter au nom de la commune la société BEAUTY CAR afin qu'elle effectue les démarches de carte grise du véhicule pour lesquelles, elle sera rémunérée,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

4 / Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent technique, M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet de 35h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer l'emploi d'adjoint technique à 35h00 par semaine à compter du 01^{er} décembre 2019
- d'autoriser M. le Maire à nommer l'agent remplissant les conditions d'accès au grade et de signer tout document s'y afférent.
- D'autoriser M. Le Maire à mettre à jour le tableau des effectifs

5/ Suppression de poste

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'ouverture du poste d'adjoint technique et du départ à la retraite de M. Louis CONTRERAS, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe doit être supprimé.

A l'unanimité, le conseil municipal vote :

- la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- D'autoriser M. Le Maire à mettre à jour le tableau des effectifs

6/ Décision Modificative

M. Le Maire, propose à l'assemblée délibérante de prendre une décision modificative complémentaire afin d'équilibrer les écritures d'ordre.

C/ 2802/60 577€

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité.

7/ Composition du Conseil Municipal : modifie et remplace

Le décès de M. Guy CARRIERE entraîne la vacance du poste de quatrième adjoint au maire.

Selon les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Montaigut Sur Save un effectif maximum de 5 adjoints.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De laisser l'effectif du Conseil Municipal à 18
- Mme VILLALBA prend la place de quatrième adjoint

8/ Electrification de l'église : modifie et remplace

M. AZEMA expose à l'assemblée qu'il devient urgent d'effectuer des travaux de rénovation de l'électricité de la Chapelle Notre Dame d'Alet car l'installation actuelle n'est plus aux normes.

Trois devis ont été demandés à trois sociétés différentes :

- AEF TECHNOLOGIE : 27 721.20€ TTC
- CGV & CIEL : 48 025.37€ TTC
- MVE : 66 074.20€ TTC

M. AZEMA propose à l'Assemblée de retenir l'offre la moins disante soit celle de la société AEF TECHNOLOGIE pour un montant de 27 721.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité : 1 abstention

- De retenir l'offre de la société AEF TECHNOLOGIE pour un montant de 27 721.20€ TTC
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document afférent à ces travaux

9/ Convention tout numérique pour l'école élémentaire

M. Le Maire, expose au Conseil Municipal que l'école élémentaire a été retenue afin de pouvoir bénéficier d'une subvention par l'éducation nationale dans le cadre d'une convention de partenariat « Ecole numériques innovantes et ruralité ».

Ce partenariat a pour objectif d'équiper les écoles en matériel informatique dernière génération afin de remplacer et de renouveler ou d'acquérir du nouveau matériel informatique.

Dans le cadre de cette convention, la commune de Montaigut Sur Save a obtenu une subvention à hauteur de 4 550€ pour l'acquisition de :

	<u>MANUTAN</u>	<u>MICRO EVEIL</u>	<u>IF2M</u>
- 5 Ordinateurs portables	3 660.78€ TTC	2 890€ TTC	3 980€ TTC
- 6 Vidéoprojecteurs tactiles	pack Epson : 10 300.27€ TTC	12 035€ TTC	10 026€TTC _(non tactile)
- Licences Microsoft	654€ TTC	/	1 014€ TTC

M. AZEMA propose de retenir :

- MICRO EVEIL pour les ordinateurs portables pour un montant de 2 890€ TTC
- MANUTANT pour les licences Microsoft pour un montant de 654€ TTC
- MANUTANT pour les vidéoprojecteurs pour un montant de 10 300.27€ TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir MICRO EVEIL pour les ordinateurs portables pour un montant de 2 890€ TTC
- Retenir MANUTANT pour les licences Microsoft pour un montant de 654€ TTC
- Retenir MANUTANT pour les vidéoprojecteurs pour un montant de 10 300.27€ TTC
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ces achats
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental

10/ Décision modificative

M. Le Maire expose à l'assemblée que pour pouvoir donner suite à la convention tout numérique pour l'école élémentaire, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget :

C/2183 : +15 000€
C/ 21311/21/14 : -15 000€

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Ralentisseurs sur la commune : M. OLLEMAN de la Communauté de Commune a été sollicité pour préparer un avant-projet pour l'implantation de ralentisseurs sur le chemin de Bouconne :
 - o 4 ralentisseurs : 20 000€Les habitants du chemin de Bouconne vont être convoqués afin de donner leur opinion sur ce projet.

- M. le Maire présente ses remerciements au Maire de la commune de Mondonville pour avoir prêté à la commune des tables et des chaises aux écoles suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire, la commande n'ayant pas été livrée dans les délais.
- La maternelle pourra utiliser la salle du conseil comme salle de motricité.
- La 6^{ème} classe élémentaire fut ouverte dès le lundi suivant la rentrée. La classe fut aménagée dès le vendredi après notification de l'ouverture.
- Le CAUE va être saisi afin d'établir une étude pour la construction d'une nouvelle école maternelle
- M. LIBECQ a terminé la rampe d'accès à la Chapelle Notre Dame d'Alet
- M. Philippe MARTY envoie ses amitiés au Conseil Municipal
- Logements sociaux : a eu lieu une commission ce mardi 08/10/2019. Une dizaine de logements a été pourvue.
- Département de l'Aude : le département remercie le Conseil Municipal pour la donation de 1 000€ pour les sinistrés des inondations
- CCHT a adressé un rapport d'activité à la commune
- Les enfants des écoles auront un repas végétarien par semaine à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint
- Problèmes de chiens qui aboient dans la commune
- Compteurs Linky : certains habitants souhaitent un arrêté du Maire pour qu'ils soient présents chez eux lors de l'intervention.

Fin du Conseil Municipal à 22h45

Fait à MONTAIGUT SUR SAVE

Le 09/10/2019

Le Maire
Pierre SANCHEZ